

République FRANCAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20250218_12 du 18/02/2025
Pôle Aménagement urbain et cadre de vie

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit février, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 12/02/2025, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Christine CHALAND.

Rapporteur : Clotilde POUZERGUE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 65

Nombre de conseillers municipaux présents : 51

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 10

Nombre de conseillers municipaux absents : 4

PRÉSENTS :

Michel BAARSCH - Cédric BARBIERO - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Sandrine BELMONT - Marine BOISSIER - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Sandrine COMTE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Anne DEMOND - Marysa DOMINGUEZ - Alain DONJON - Oihiba DRIDI - Thierry DUCHAMP - Yann-Yves DU REPAIRE - Benjamin GIRON - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Patrice LANGIN - Dominique LARGE - Marion LECLERE - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Josiane MARTIN - Pierre-Marie MAUXION - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Alexis MONTOLIU - Jérôme MOROGE - Jean-Luc PAYS - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christian AMBARD pouvoir à Sandrine BELMONT
Nadine BADR-VOVELLE pouvoir à Michel BAARSCH
Nora BELATTAR pouvoir à Marjorie MERCIER
Marcel GOLBERY pouvoir à Thierry DUCHAMP
Anne PASTUREL pouvoir à Clément DELORME
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Sandrine GUILLEMIN
Christiane PLASSARD pouvoir à Christine CHALAND
Jacques ROS pouvoir à Sandrine COMTE
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à David GUILLEMAN
Ahleme TABBOUBI pouvoir à Anaëlle CAILLET

ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI - Bernard JAVAZZO - Maud MILLIER DUMOULIN - Claude MOUCHIKHINE

Objet : Château de la Bussière, 60, 62 rue du Buisset - Cession à la société LEEV

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission aménagement urbain cadre de vie sport culture et vie associative du 10/02/2025

Vu le rapport par lequel Madame le Maire déléguée expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'abandon par la société d'économie mixte SEMCODA du projet de réhabilitation du château de la Bussière et à la résiliation du bail emphytéotique datant du 29 septembre 2017, la Commune a décidé d'engager la cession de ce bien afin d'en assurer la pérennité et la réhabilitation, tout en permettant la création de nouveaux logements.

La société LEEV, représentée Monsieur BRABANT Maxime, a un projet de rachat du bâtiment et de réhabilitation patrimoniale de celui-ci assorti d'une démarche visant à proposer à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de protéger le château au titre des monuments historiques.

Le projet consiste en la transformation du château en vingt logements, ainsi que l'aménagement de la cour haute du château.

Par ailleurs, une convention sera signée avec l'association « Pour l'histoire d'Oullins » afin de permettre au public, accompagné par cette association, d'accéder au jardin quelques jours par an et pour les journées du patrimoine.

Les conditions de cette cession sont les suivantes :

- Cession des parcelles AI 582 ; AI 583 ; AI 584 ; AI 585 ; AI 586 et AI 654 assiette bâtie du château pour une superficie de 476 m²,
- Cession de la parcelle 655p, cour supérieure du château pour une superficie de 766 m²,
- Prix : 1 200 000 € conforme à l'avis de France Domaines en date du 12 février 2025

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour assurer la pérennité du château de la Bussière, la Commune propose de céder le château à la société LEEV.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre-Marie MAUXION

Abstention(s) :

Joëlle SECHAUD

APPROUVE la cession du Château de la Bussière, 60, 62 rue du Buisset, à la société LEEV représentée Monsieur Maxime BRABANT pour un montant de 1 200 000 € (un million deux cents mille euros).

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le 21/02/2025

ID : 069-200102747-20250218-20250218_12-DE



Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le / /
Mise en ligne le / /
Notification le / /

Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

FAIT ET DÉLIBÉRÉ
A OULLINS-PIERRE-BENITE
L'an deux mille vingt cinq, le dix huit février
Pour extrait certifié conforme,
Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

Le secrétaire de séance
Christine CHALAND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).